

SEANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Michel BACARISSE, Xavier CULEUX, Maurice ENGELMANN, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Jean MICHEL, Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Marie-Pierre MIGNON, Jérôme MIART.

Installation des conseillers municipaux.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Patrick DAHLEM qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mr Grégoire MAZZINI a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Election du maire.

Présidence de l'assemblée : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020—290 du 23 mars 2020 était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L2122.7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné Mme Marie-Pierre MIGNON comme assesseur (Covid : 1 seule personne touchera et ouvrira les enveloppes).

Déroulement de chaque tour de scrutin : Chaque conseiller à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne.